

LE PACTE DU LOGICIEL LIBRE

Un bien commun à protéger et à développer.

Je suis candidat (e) aux élections de l'Assemblée nationale du Québec du 8 décembre 2008.

J'ai conscience que

Le Logiciel Libre est un bien commun à protéger et à développer. Son existence repose sur le droit pour un auteur de diffuser son logiciel avec son code source et d'accorder à tous le droit de les utiliser, les copier, les adapter et les redistribuer, en version originale ou modifiée ;

L'usage et le développement du Logiciel Libre en participant à la préservation des libertés fondamentales à l'ère du numérique et au partage du savoir, favorise l'accès de toutes les québécoises et québécois aux nouvelles richesses de l'ère du numérique ;

Le Logiciel Libre contribue au développement technologique, social et culturel du Québec. Il participe à un développement économique durable créateur d'emplois locaux et renforce la compétitivité des entreprises québécoises.

Je m'engage donc à

Encourager les administrations, établissements publics et collectivités territoriales à développer et utiliser des logiciels libres et des standards ouverts ;

Défendre les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels libres, et sensibiliser aux logiciels libres et aux standards ouverts les publics amenés à en bénéficier.

Nom : _____ Prénom : _____

Parti : _____ Circonscription électorale : _____

Coordonnées de confirmation :

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

Téléphone sur lequel FACIL peut vous joindre* : _____

Courriel : _____ Fax : _____

Fait à * :

Signature * :

Le * :

À renvoyer à (ou à télécopier) :

7373, rue Lajeunesse, bureau 100

Montréal (Québec) - H2R 2H7

Téléphone : 514-664-1260 ou 418-907-9563 , Télécopie : 514 276 5465

* champs obligatoires.

FACIL, pour l'appropriation collective
de l'informatique libre